

Ref : CA2024/85

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 DÉCEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION RELATIF À LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'ANALYSES PAR SPECTROMÉTRIES PAR TORCHE À PLASMA (ICP) AVEC INTRODUCTION PAR VOIE LIQUIDE ET ABLATION LASER (LA)

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance  
du 6 décembre 2024, réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3,*

*Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5,*

*Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023 relative aux modalités actualisées d'organisation à distance des instances collégiales de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'endroit du président d'université,*

*Le quorum étant atteint,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE,**

**ARTICLE 1 :**

Le conseil d'administration décide d'approuver les marchés publics passés par l'Université Bordeaux Montaigne pour l'acquisition par cette dernière d'un système d'analyses par spectrométries par torche à plasma (ICP) avec introduction par voie liquide et ablation laser (LA), dont le montant estimé est supérieur à 500 000 euros hors taxes, et comprenant :

- un marché relatif au lot 1 « Spectrométries par torche à plasma » attribué à l'entreprise PERKINELMER SCIENTIFIC ;
- un marché relatif au lot 2 « Systèmes d'introduction : ablation laser et passeur en voie liquide » attribué à l'entreprise ELEMENTAL SCIENTIFIC INSTRUMENTS France.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 06/12/2024.*

Membres présents	23
Membres représentés	12
Abstention (s)	0
Votants	35
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	35
Pour	35
Contre	0

Le Président,

Alexandre PÉRAUD.



Publié le : 10 DEC. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

10 DEC. 2024